



CAMPUS CONNECTÉS ET DOCUMENTATION

ATELIER 1 LES SERVICES



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Comment former les étudiants, à distance ?

Les idées partagées par les participants :

- Présenter la bibliothèque sous la forme d'un escape game (expérimentation menée à Arras avec des résultats très positifs)
- Proposer des formations favorisant chez les étudiants le développement de compétences informatiques et numériques (capsules ludiques créées à Nîmes et Perpignan, cours en ligne du campus connecté de Nouvelle-Calédonie)
- Travailler avec ces ingénieurs pédagogiques pour monter des formations adaptées
- Envisager des conventions, avec les bibliothèques municipales par exemple, qui proposent des ateliers d'initiation en informatique
- Intégrer aux formations les nouveaux outils de discussion et de partage (de type Discord, par exemple) : Comment ?
- Prêter attention aux besoins exprimés par les étudiants des campus connectés de bénéficier de formations "en présentiel"
- Identifier les services proches des campus connectés pouvant relayer la bibliothèque universitaire sur certains services comme l'aide à la recherche documentaire

COOPÉRER AVEC LES TUTEURS POUR CRÉER DES SERVICES

- Question du profil de recrutement des tuteurs/tutrices : importance des expériences dans le champ social pour l'instauration d'un climat de confiance (problématiques de santé des étudiants, etc.). Volet social fort (lien avec la maison sociale des étudiants, possibilité de renvoyer l'étudiant vers d'autres professionnels).
- Le suivi personnel des étudiants est long et pose la question du nombre d'étudiants à suivre. 5 entretiens sont prévus : un entretien d'accueil puis des sessions de suivi pédagogique (préparation des partiels, retours sur les résultats...).

Exemples de coopération universités/campus connectés :

- Organisation de la visite d'une BU pour les étudiants des campus connectés
- Organisation d'un service de PEB en direction des campus connectés
- Organisation des partiels au sein du campus connecté. Possible selon les universités, qui sont libres de l'inclure dans la convention, ou de ne pas l'inclure. Exemples : Université Clermont Auvergne, Université Bourgogne Franche-Comté.

Ces services adaptés posent la question de la contribution financière d'un étudiant inscrit dans un campus connecté au regard de celle d'un étudiant inscrit dans une université. Jusqu'à quel degré de personnalisation du service peut-on aller, selon quels types de profils (étudiants sportifs de haut niveau, étudiants en situation de handicap...) ?

INVENTER DE NOUVEAUX SERVICES

- Nécessité d'allier un accompagnement institutionnel et un accompagnement de proximité (axé sur l'humain). Le tuteur a le rôle de relais, selon les situations géographiques. Exemple de Chaumont : beaucoup de visio-conférences et de fiches toutes prêtes.
- Pour les étudiants, nécessité d'interventions à la demande car les niveaux sont très variés - impossibilité de former un groupe homogène.
- Des situations différentes :
 1. Exemple de La Rochelle - convention avec Canopé - relation avec la médiathèque, la BDP et Canopé pour des prêts élargis. Ce qui est valable pour Canopé pourrait être mis en place à Draguignan.
 2. Exemple du Puy-en-Velay : Tuteurs, étudiants de L'INSPE : visite BU, présentation catalogue, formation spécifique en fonction des spécialités. Les INSPE ont une offre culturelle --> nouveau service lié à l'action culturelle en BU.
 3. Exemple de Savoie Mont Blanc : système de PEB mais avec une bibliothèque de lecture publique (petites villes).
- Aller vers un décloisonnement du campus connecté quand cela est possible (enjeu dans certains cas de transition vers un cursus en présentiel).
- Enquête réalisée à l'université de Bordeaux (formation intermédiée avec des tuteurs) : pas d'usage constaté significatif des formations des tuteurs de campus connectés aux compétences informationnelles.
- Besoin de structurer les coûts de ces nouveaux services.

AUTRES IDÉES OU QUESTIONS PARTAGÉES

Financement des campus connectés :

Tous les campus connectés, labellisés par l'appel à projet PIA « campus connectés », reçoivent par an :

- une participation à leur financement d'au maximum 50k€
- une dotation qu'ils doivent reverser à l'université de proximité de 10k€

Au global, sur 5 ans, cela représente un financement de 50k€ pour l'université.

L'université consomme ce budget comme elle le souhaite. Elle n'a pas obligation à faire remonter un bilan au MESR. C'est un financement incitatif pour des actions de tous genres à destination du campus connecté.

Il s'agit bien de 10k€/an par campus. Pour les quelques exemples de campus où il y a deux universités de proximité, c'est 5k€ pour chacune.

La convention permet de déterminer quels étudiants peuvent bénéficier du statut d' "étudiant hébergé", ce n'est pas le cas de tous les étudiants en campus connecté. La carte étudiant est gratuite pour les étudiants des campus connectés (pas de paiement de la CVEC par exemple).

Nota Bene : A l'origine de toute coopération, il est nécessaire qu'une convention soit établie entre l'université de proximité et chaque campus connecté (voir atelier 3).